



Commission consultative en
matière de gestion des chiens
SCAV
Case postale 76
1211 Genève 4 Plainpalais

N/réf. : AV/JF/MLMD/sml

Genève, le 31 mai 2015

Rapport d'activité législature 2014-2018
1^{ère} année
(1^{er} juin 2014 - 31 mai 2015)

I. Bases légales de la commission

- Article 1, alinéa 1, de la loi sur les commissions officielles, du 18 septembre 2009 (LCOF; A 2 20);
- Article 7 lettre t du règlement sur les commissions officielles, du 10 mars 2010 (RCOF; A 2 20.01);
- Article 3 alinéas 2, 3 et 4 de la loi sur les chiens, du 18 mars 2011 (LChiens; M 3 45);
- Article 2 du règlement d'application de la loi sur les chiens, du 27 juillet 2011 (RChiens; M 3 45.01).

II. Compétences légales de la commission

La commission a pour tâche d'assister le département dans l'application des tâches relevant de la LChiens et de son règlement d'application. Elle est chargée de se prononcer sur tout objet qui lui est soumis, notamment s'agissant de la définition des conditions d'accès des chiens au domaine public, de l'établissement de la liste des chiens dangereux, de formuler toute proposition utile en matière de gestion des chiens et de procéder régulièrement à une évaluation d'ensemble de l'application de la LChiens et du RChiens.

III. Activités de la commission

La commission a tenu une séance le 2 octobre 2014. Elle a abordé les thèmes suivants :

- élection d'un nouveau président;
- point de situation sur les espaces de liberté - Projet Parc De-Budé;
- point de situation sur l'application des dispositions légales en vigueur (LChiens et RChiens);

- point de situation sur l'effectif des chiens genevois (total/listés).

Un nouveau président a été élu en la personne de M. Jérôme Föllmi, vétérinaire cantonal.

IV. Secrétariat de la commission

Service de la consommation et des affaires vétérinaires, case postale 76, 1211 Genève 4 Plainpalais.

Le secrétariat effectue les missions suivantes :

- convocations aux séances;
- mise à jour des P.-V. de séance;
- envoi de courriers en relation avec les activités de la commission.

V. Frais de la commission

A. Jetons de présence pour tâches ordinaires (art. 24 RCOF)

CHF 682.50

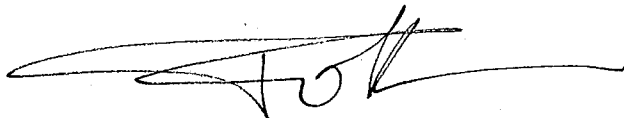
B. Jetons de présence pour tâches extraordinaires (art. 25 RCOF)

Néant.

C. Remboursement de frais (art. 28 RCOF)

Néant.

Genève, le 31 mai 2015



Dr Jérôme Föllmi, Président



Commission consultative en
matière de gestion des chiens
SCAV
Case postale 76
1211 Genève 4 Plainpalais

N/réf. : AV/MR/LMD/sml

Genève, le 30 juin 2016

Rapport d'activité législature 2014-2018
2^{ème} année
(1^{er} juin 2015 - 31 mai 2016)

I. Bases légales de la commission

- Articles 1 alinéa 1 et 14 alinéa 2 de la loi sur les commissions officielles, du 18 septembre 2009 (LCOF; A 2 20);
- Article 7 lettre t du règlement sur les commissions officielles, du 10 mars 2010 (RCOF; A 2 20.01);
- Article 3 alinéas 2, 3 et 4 de la loi sur les chiens, du 18 mars 2011 (LChiens; M 3 45);
- Article 2 du règlement d'application de la loi sur les chiens, du 27 juillet 2011 (RChiens; M 3 45.01).

II. Compétences légales de la commission

La commission a pour tâche d'assister le département dans l'application des tâches relevant de la LChiens et de son règlement d'application. Elle est chargée de se prononcer sur tout objet qui lui est soumis, notamment s'agissant de la définition des conditions d'accès des chiens au domaine public, de l'établissement de la liste des chiens dangereux, de formuler toute proposition utile en matière de gestion des chiens et de procéder régulièrement à une évaluation d'ensemble de l'application de la LChiens et du RChiens.

III. Activités de la commission

La commission a tenu une séance le 18 novembre 2015. Elle a abordé les thèmes suivants :

- Election d'un nouveau président
- Point de situation sur les espaces de liberté :
 - Information sur les modifications de l'arrêté du 25 juin 2015
 - Espace de liberté Bains du Saugy à Genthod : proposition de modification

- Zone de liberté pour chiens à Jussy : proposition de modification
 - Espace de liberté de la Promenade des Crêts au Petit-Saconnex : déplacement
 - Nouveaux espaces de liberté clôturés en Ville de Genève
- Point de situation sur la législation concernant les affaires canines (LChiens et RChiens)
 - Point de situation sur les statistiques cantonales concernant les affaires canines
 - Divers.

Un nouveau président a été élu en la personne de M. Michel Rérat, vétérinaire cantonal.

IV. Secrétariat de la commission

Service de la consommation et des affaires vétérinaires (SCAV), case postale 76, 1211 Genève 4 Plainpalais.

Le secrétariat effectue les missions suivantes :

- convocations aux séances;
- mise à jour des P.-V. de séance;
- envoi de courriers en relation avec les activités de la commission.

V. Frais de la commission

A. Jetons de présence pour tâches ordinaires (art. 24 RCOF)

CHF 568.75

B. Jetons de présence pour tâches extraordinaires (art. 25 RCOF)

Néant.

C. Remboursement de frais (art. 28 RCOF)

Néant.

* * *

Genève, le 30 juin 2016


Dr Michel Rérat, vétérinaire cantonal, président



Commission consultative en
matière de gestion des chiens
SCAV
Case postale 76
1211 Genève 4 Plainpalais

N/réf. : MR/LMD/sml

Genève, le 30 juin 2017

Rapport d'activité législature 2015-2018
3^{ème} année
(1^{er} juin 2016 - 31 mai 2017)

I. Bases légales de la commission

- Article 1, alinéa 1, de la loi sur les commissions officielles, du 18 septembre 2009 (LCOF; A 2 20);
- Article 1, lettre c, du règlement sur les commissions officielles, du 10 mars 2010 (RCOF; A 2 20.01);
- Article 3 alinéas 2, 3 et 4 de la loi sur les chiens, du 18 mars 2011 (LChiens; M 3 45);
- Article 2 du règlement d'application de la loi sur les chiens, du 27 juillet 2011 (RChiens; M 3 45.01).

II. Compétences légales de la commission

La commission a pour tâche d'assister le département dans l'application des tâches relevant de la LChiens et de son règlement d'application. Elle est notamment chargée de se prononcer sur tout objet qui lui est soumis, notamment s'agissant de la définition des conditions d'accès des chiens au domaine public, de l'établissement de la liste des chiens dangereux, de formuler toute proposition utile en matière de gestion des chiens et de procéder régulièrement à une évaluation d'ensemble de l'application de la LChiens et du RChiens.

III. Activités de la commission

La commission a tenu une séance le 9 novembre 2016. Elle a abordé les thèmes suivants :

- Point de situation sur les espaces de liberté : espace de liberté du parc de Budé
- Point de situation sur la législation concernant les affaires canines (LChiens et RChiens)
- Point de situation sur les statistiques cantonales concernant les affaires canines
- Divers.

IV. Secrétariat de la commission

Service de la consommation et des affaires vétérinaires (SCAV), case postale 76,
1211 Genève 4 Plainpalais.

Le secrétariat effectue les missions suivantes :

- convocations aux séances;
- prise et rédaction des P.-V. de séance;
- envoi de courriers en relation avec les activités de la commission.

V. Frais de la commission

A. *Jetons de présence pour tâches ordinaires (art. 24 RCOF)*

CHF 910.--.

B. *Jetons de présence pour tâches extraordinaires (art. 25 RCOF)*

Néant.

C. *Remboursement de frais (art. 28 RCOF)*

Néant.

* * *

Genève, le 30 juin 2017


Dr Michel Rérat, vétérinaire cantonal, Président